

CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS PUBLICS

11-A, AVENUE DE LA PORTE-NEUVE  
L - 2227 LUXEMBOURG

A-986/89-65

AVIS

sur le projet d'arrêté ministériel portant fixation de la date des élections des comités-directeurs de la caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics et de la caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux

Par dépêche du 6 décembre 1989, Madame le Secrétaire d'Etat à la Sécurité sociale a demandé l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur le projet spécifié sous rubrique.

Il y est proposé de fixer au 28 décembre 1989 la date de l'élection du Comité de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics et du Comité de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux.

La fixation desdites élections à cette date n'appelle pas de critique de la part de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics, de sorte qu'elle est en mesure d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté.

(Avis émis conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 2, du règlement d'ordre interne de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics).

Luxembourg, le 7 décembre 1989.

Le Secrétaire,



Le Président,

